

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-19 du 15 juin 2018 portant fin de fonctions  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830579S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2006.10 en date du 27 décembre 2006 nommant M. Michel STIENT en qualité de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Pyrénées-Méditerranée,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine d'Occitanie-Pyrénées-Méditerranée exercées par M. Michel STIENT à compter du 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 juin 2018.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS